

Décision 282/2024
SC**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE*****Extrait du registre de décisions du Président***

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- un avenant au contrat de travail en vue d'une augmentation du temps de travail avec :
 - o Madame GERMAIN Léa en tant que serveuse en restauration,
 - o Madame LUSSEAU Candice en tant que serveuse en restauration,
- un contrat de travail avec :
 - o Madame TESSONNEAU Cléa en tant que surveillante de baignade du 22 au 23 juin 2024,
 - o Monsieur PINTENA Forian en tant que surveillant de baignade du 22 au 30 juin 2024,
 - o Madame CUELHES Fanny en tant qu'agent d'entretien du 22 au 23 juin 2024,
 - o Madame LACROIX—AMOUROUX Lindsay en tant que serveuse en restauration le 23 juin 2024,
 - o Madame MÉZIN Stéphanie en tant que serveuse en restauration le 24 juin 2024,
 - o Madame BÉLIS Maelyne en tant que serveuse en restauration du 22 au 28 juin 2024,
 - o Madame DUGAS--RAVENEAU Maïna en tant qu'agent d'accueil du 24 juin au 15 août 2024,
 - o Monsieur POISAC Pierre en tant qu'agent d'accueil du 4 au 31 juillet 2024,
 - o Madame SAVARIT Hermione en tant qu'agent d'accueil du 4 juillet au 8 août 2024,
 - o Madame MENET Perrine en tant qu'agent d'accueil du 4 juillet au 21 août 2024,
 - o Madame RAUD Lilou en tant qu'agent d'accueil du 4 juillet au 1^{er} septembre 2024,
 - o Madame POISAC Jeanne en tant qu'agent d'accueil du 29 juillet au 1^{er} septembre 2024,

Fait à Jonzac,
Le **18 JUIN 2024**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex
Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU



**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**